

N°	5	2	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

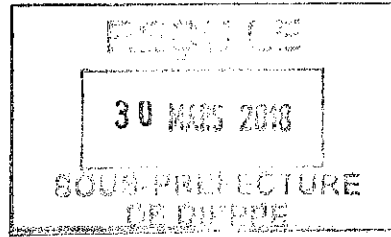
<p>OBJET :</p> <p>- Délégations de signature à la Présidente</p>	<p>L'an deux mil dix-huit,</p> <p>Le mercredi 21 mars, 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL (présidente par intérim).</p> <p>Étaient présents ce jour : Mmes BIZET, DAMIS-FRICOURT, DE WAZIERS, DUCROCQ, M. GAUTIER, Mmes LORAND-PASQUIER, LUCOT-AVRIL, SINEAU-PATRY.</p> <p>Absents excusés : Mme BORGEO, MM. DECORDE (pouvoir à Mme LORAND-PASQUIER), DEWAELE (pouvoir à Mme DE WAZIERS), Mme LE VERN (pouvoir à M. GAUTIER), M. LEJEUNE (pouvoir à Mme LUCOT-AVRIL), Mmes NEAU, TEMMERMANN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>5 mars 2018</p>	<p align="center">- Délégations de signature à la Présidente</p> <p><i>Afin de permettre une gestion administrative simplifiée et une rapidité dans les prises de décisions de l'Institution, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, attribuent les délégations suivantes à Mme la Présidente de l'Institution interdépartementale :</i></p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 12</p>	<p><i>1) de procéder, dans la limite du volume fixé au budget primitif, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change, la réalisation de lignes de trésorerie, de prêts relais, (ou toute autre opération bancaire nécessaire à l'Institution pour assurer ses missions) et à passer, à cet effet, les actes nécessaires, dans la limite de 300 000€ ;</i></p> <p><i>2) d'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;</i></p> <p><i>3) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité (si besoin en était) ;</i></p> <p><i>4) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;</i></p> <p><i>5) d'intenter, pour la durée de son mandat, au nom de l'Institution interdépartementale, de manière générale, les actions en justice ou de défendre l'Institution interdépartementale dans les actions intentées contre elle ;</i></p> <p><i>6) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de commandes (études et travaux) faisant l'objet de marchés à procédure adaptée, inférieurs à 221 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,</i></p> <p><i>7) de solliciter auprès de différents partenaires (Agence de l'eau, Régions, Etat, collectivités et autres partenaires potentiels) toutes subventions (ponctuelles, annuelles ou pluriannuelles) et signer toutes les pièces annexes à ces</i></p>

sollicitations (conventions de financement, demandes annuelles de subvention, demandes d'acomptes et de solde, etc...) pour le financement des agents, stagiaires et des différentes missions de l'Institution ;
8) de signer les ordres de mission permanents annuels, faisant fonctions itinérantes, en faveur des agents de l'Institution, afin qu'ils puissent se déplacer librement au sein des 3 départements (Oise, Seine-Maritime, Somme) constitutifs du bassin versant de la Bresle, dans le cadre de leurs missions et de signer les arrêtés annuels permettant aux agents de l'Institution d'utiliser leurs véhicules personnels, à des fins exceptionnelles (absence de véhicule de service), afin qu'ils puissent se déplacer dans le cadre de leurs missions, dans la limite de 10 000 km/an par véhicule.

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 29/03/2018
Acte exécutoire le : 29/03/2018
la Présidente de l'Institution
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Virginie LUCOT-AVRIL**

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badier - 76390 AUMAËLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com~~



~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badier - 76390 AUMAËLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com~~